



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le vingt juin deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 11 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 8

Résultats des votes : 8 pour 0 contre 0 abstention

Présents : Claire BARRIN, Benoît BASTARD-ROSSET, Sébastien BRIAND, Stéphane FAURE-HUDRY, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absent excusé : Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Emmanuel DONAT-MAGNIN.

Frédéric PERRISSIN-FABERT, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.

Benjamin DELOCHE a donné pouvoir à Claire BARRIN.

Benoît BASTARD-ROSSET a été élu secrétaire de séance.

Objet : RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE LOCALISATION D'EAUX CLAIRES PARASITES DANS LES RESEAUX COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAL D'EAUX USEES. DEL_03822024

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que, lors de la séance du 7 décembre 2023, le Comité Syndical a décidé de réaliser un diagnostic de localisation des eaux claires parasites dans les réseaux communaux et intercommunal suite aux pluies abondantes de novembre 2023 qui ont entraîné des déversements à répétition au niveau des déversoirs d'orage ainsi que des débordements à plusieurs endroits des réseaux. C'est ainsi qu'une consultation a été faite auprès de six sociétés selon la procédure adaptée.

Madame la Présidente présente le rapport d'analyse des offres :

- 2 offres reçues ;
- décomposition du diagnostic en 3 phases pour chaque société ;
- les deux sociétés proposent des études similaires ;
- Montant des offres =

Offre	CEREG Ingénierie	NICOT Ingénieurs Conseils
Prix phase 1 : diagnostic réseaux (HT)	10.200,00 €	8.100,00 €
Prix phase 2 : recherche des entrées d'eaux claires parasites (HT)	25.050,00 €	44.550,00 €
Prix phase 3 : synthèse et programme de travaux (HT)	3.500,00 €	4.200,00 €
TOTAL HT	38.750,00 €	56.850,00 €

Madame la Présidente propose de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse soit celle de la société CEREG.

Le Comité Syndical,
Après avoir délibéré,

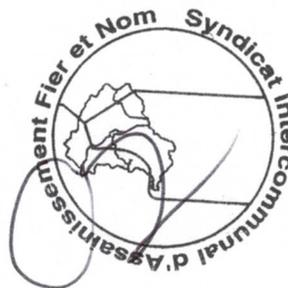
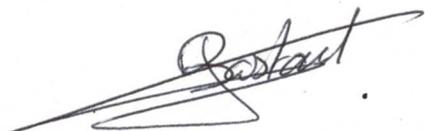
- **DECIDE** de retenir la société CEREG,

- **AUTORISE** la Présidente à signer au nom et pour le compte du Syndicat la proposition technique et financière et tous les documents y afférant.

Le vingt juin deux mille vingt-quatre.

Le Secrétaire de Séance,
Benoît BASTARD-ROSSET

La Présidente,
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 27/06/2024
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 27/06/2024

La Présidente,
Claire BARRIN

